

## Séance du Conseil du 11 octobre 2022

### Extrait du registre des délibérations

### Délibération n°220/2022

#### Compte rendu des décisions communautaires

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le cinq octobre deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle du conseil communautaire, 16 rue Villarey à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Sébastien OLHARAN a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

#### Etaient présents, pour les différentes communes :

- BEAUSOLEIL :** M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE (arrive à 17h37 avant le vote de l'affaire n°1), M. Alain DUCRUET, excusé, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à Mme Cindy GENOVESE, M. Nicolas SPINELLI, (arrive à 17h10 avant le vote de l'affaire n°1), Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Stéphane MANFREDI
- BREIL-sur-ROYA :** M. Sébastien OLHARAN
- LA BRIGUE :** M. Daniel ALBERTI
- CASTELLAR :** Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée donne pouvoir à M. Paul COUFFET
- CASTILLON :** M. Olivier CHANTREAU
- FONTAN :** M. Philippe OUDOT (arrive à 17h31 avant le vote de l'affaire n°1)
- GORBIO :** M. Paul COUFFET
- MENTON :** M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, (quitte la séance à 19h02 avant le vote de l'affaire n°24), M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Jean-Claude ALARCON, (quitte la séance à 18h02 avant le vote de l'affaire n°3), Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Joanna GENOVESE, excusée donne pouvoir à Jean-Claude ALARCON, M. Florent CHAMPION, excusé donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, M. Anthony MALVAULT, excusé, Mme Sandra PAIRE, excusée donne pouvoir à M. Cédric MONTEIRO, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, M. Daniel ALLAVENA, excusé
- MOULINET :** M. Guy BONVALLET (quitte la séance à 18h36 avant le vote de l'affaire n°17)
- ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :** M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE
- SAINTE AGNES :** M. Albert FILIPPI
- SAORGE :** Mme Brigitte BRESC
- SOSPEL :** M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO
- TENDE :** M. Jean-Pierre VASSALLO (arrive à 17h22 avant le vote de l'affaire n°1)
- LA TURBIE :** M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage :

20 OCT. 2022

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Secrétaire Général  
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey

SITE INTERNET : [www.riviera-francaise.fr](http://www.riviera-francaise.fr)  
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture  
006-240600551-20221011-220-2022-DE  
Date de télétransmission : 24/10/2022  
Date de réception préfecture : 24/10/2022

MENTON – 06500 MENTON

# Séance du 11 Octobre 2022

## Délibération n°220/2022

**OBJET :** Compte rendu des décisions communautaires

**RAPPORTEUR :** Monsieur le Président

Conformément à l'article L. 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous donne lecture des décisions qui ont été prises depuis la séance du Conseil Communautaire du 7 juillet 2022 en application de la délégation d'attribution consentie par délibération n° 4/2022 en date du 22 février 2022.

**N° 86/2022 Maintenance d'un progiciel de gestions du courrier et de parapheur électronique.**

Acceptation de la proposition de MAARCH, sise 11 bd du Sud-Est – 92000 NANTERRE, pour la souscription d'un contrat annuel, pour un montant de 12 620,00 € HT ; Le contrat est conclu pour une durée de 1 an avec pour date d'anniversaire le 1<sup>er</sup> Janvier. Passé la période initiale, le contrat est tacitement reconductible dans la limite de 4 ans.

**N° 87/2022 Mise en place du pack initial du parcours de cybersécurité préconisé par l'ANSSI.**

Acceptation de la proposition d'Avangarde Consulting, sise 618 avenue de Roumanille – 06410 BIOT, pour mise en place du pack initial, pour un montant de 35 640,00 € TTC.

**N° 88/2022 : Contrôle technique bâtiment sur le chantier de réhabilitation des stations d'épuration de Fontan et Saorge suite à la Tempête Alex.**

Acceptation de l'offre de l'entreprise VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX sise 17 rte de SOSPEL 06500 MENTON, pour l'installation d'un surpresseur à la source de la SAMBORA à SOSPEL, pour un montant de 39 700,00 euros HT.

**N° 89/2022 : Formations spécifiques pour la Direction des Systèmes d'information**

Un accord est conclu avec M2I Scribtel – Avenue Dr Maurice Donat – 06250 Mougins Sophia-Antipolis pour la fourniture des formations spécifiques pour la Direction des Systèmes d'Information pour un montant total de 11 376,00 € TTC.

**N° 90/2022 Travaux d'aménagement – Commune de Sospel.**

Est retenue l'entreprise MGTP pour un montant de 4 481 € HT pour les travaux d'aménagement nécessaires à l'installation des points de collecte de proximité route de Moulinet, quartier Pion et route de Berins (ancien carrefour Beroulf) sur la commune de Sospel.

**N° 91/2022 : Travaux d'aménagement – Commune de Fontan.**

Est retenue l'entreprise Thierry Benna pour un montant de 3 511 € HT pour les travaux d'aménagement nécessaires à l'installation des points de collecte de proximité Boulevard Théophile Bottone et Chemin de La Pia sur la commune de Fontan.

**N° 92/2022 : Formation d'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience – processus de certification**

Un accord est conclu avec l'organisme GIP FORMATION INSERT PROF ACADEMIE NICE – 53 avenue Cap de Croix – 06100 NICE pour honorer les frais forfaitaires de participation au processus de certification, dans le cadre de la formation afin de présenter une V.A.E, pour un montant total de 250,00€ TTC.

**N° 92B/2022 Demande de subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dans le cadre de la mission géotechnique avec missions complémentaires de diagnostic sanitaire des bâtiments avec méthodologie de confortement au droit du vieux village de Breil-sur-Roya.**

Le coût de cette opération est estimé à 1 974 723,00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Ressources prévisionnelles	Assiette (en € HT)	Montant (en € HT)	Taux
Département	1 974 723,00 €	237 091,50 €	12 %
Région – Contrat d’avenir	1 500 000,00 €	375 000,00 €	25 %
Etat – Contrat d’avenir	1 500 000,00 €	375 000,00 €	25 %
Etat – Fonds Barnier	1 974 723,00 €	987 361,50 €	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 974 723,00 €</b>	<b>1 974 723,00 €</b>	<b>100 %</b>

Afin de permettre le financement de cette opération, les aides du Département, de la Région et de l’Etat (Fonds Barnier et FNADT) sont sollicitées à hauteur de 1 974 723 € soit 100% du montant HT.

**N° 93/2022 Acquisition de matériels numériques dans le cadre de l’élaboration de l’exposition virtuelle de la Via Julia Augusta inscrite au projet Interreg Alcotra 4176 PAYS-AIMABLES- Acceptation de devis**

Acceptation de l’offre d’EDIKOM, sise boulevard Grande Thumine- BP 90587- 13093 Aix en provence Cedex 2, afin d’assurer l’installation technique numérique pour permettre de valoriser l’exposition virtuelle, pour un montant global de 4 399,20 € TTC.

**N° 94/2022 : Visite « Balade du vieux Menton, paroles et musiques » par l’Art en Vogue Spectacle – programmation Escapades baroques en Riviera 2022 – Acceptation devis CARF.**

Acceptation de la proposition de L’Art en Vogue Spectacle, sise 150 rue Nicolas LOUIS VAUQUELIN 31100 TOULOUSE, pour un montant total de 900 euros TTC.

**N° 95/2022 : Prestation guides conférenciers valorisation du patrimoine – programmation Escapades baroques en Riviera 2022 – Acceptation devis CARF.**

Sont acceptées :

- La proposition de Madame Nathalie MAGNARDI demeurant au 7 montée des Fleurs, 06 430 TENDE, consistant en quatre visites journée « Bienvenue de l’autre côté du décor » pour un montant de 960 euros TTC,
- La proposition de Madame Magali CALCAGNO demeurant au 1 rue Michel Domérégo, 06380 SOSPEL, consistant en 2 visites en nocturne et 2 visites journée « bienvenue aux amateurs de moments suspendus » et « 90 mn pour passer de l’ombre à la lumière » pour un montant de 1 020 euros TTC.

**N° 96/2022 : Représentations du spectacle de l’Académie Internationale Des Arts du Spectacle – programmation Escapades baroques en Riviera 2022 – Acceptation devis CARF.**

Acceptation de la proposition de l’Académie Internationale Des Arts du Spectacle, sise 17 rue Anatole France 78 000 VERSAILLES pour un montant total de 6 000 euros TTC.

**N° 97/2022 : Concert par l’association La Chambre – programmation Escapades baroques en Riviera 2022, partenariat les Baroquiales – Acceptation devis CARF.**

Acceptation de la proposition de La Chambre, sise 17 rue des Quatre Vents, Bâtiment La Lorraine, 92380 GARCHES, pour un montant total de 2 500 euros TTC.

**N° 98/2022 : Décision Modificative – annule et remplace : Décisions 81/2022 Représentation de visite théâtralisée La Semeuse – programmation Escapades baroques en Riviera 2022, partenariat les Baroquiales – Acceptation devis CARF.**

Acceptation de la proposition de la Semeuse, sise 2 montée Auguste K... un montant total de 3 740 euros TTC.

Accusé de réception en préfecture  
006-240600551-20221011-220-2022-DE  
Date de réception en mission : 12/10/2022  
Date de réception préfecture : 24/10/2022

**N° 99/2022 : Décision Modificative – annule et remplace : Décisions 82/2022 - Tournée concert insolite du quatuor Zahir – programmation Escapades baroques en Riviera 2022 – Acceptation devis CARF.**

Acceptation de la proposition de l'Association WHY NOTE, sise 165 route d'Aurice, 40 280 HAUT MAUCO, pour un montant total de 15 176.79 euros TTC.

**N° 100/2022 : Décision Modificative – annule et remplace : Décisions 83/2022 Représentation de visite théâtralisée Compagnie de l'Embrayage à Paillettes – programmation Escapades baroques en Riviera 2022 – Acceptation devis CARF.**

Acceptation de la proposition de la Compagnie de l'Embrayage à Paillettes, sise 7 rue du Rocher 06000 NICE, pour un montant total de 3 100 euros TTC.

**N° 101/2022 : Création de visuels et maquettage de supports de communication pour les escapades baroques en Riviera- Agence PERLUETTE & BEAUFIXE**

Acceptation de la proposition de l'agence PERLUETTE & BEAUFIXE, sise 6 place Colbert à Lyon (69001) pour la création de visuels et maquettage de supports de communication des Escapades Baroques en Riviera d'un montant total de 4 300 € HT.

**N° 102/2022 : Réalisation de prises de vues drone pour l'exposition virtuelle Via Julia Augusta – VIP STUDIO 360**

Acceptation de la proposition de VIP STUDIO 360°, sise E-Golf Park, 950 Avenue Roumanille à Biot (06410) pour la réalisation de prises de vues drone pour l'exposition virtuelle Via Julia Augusta d'un montant total de 5 480 € HT.

**N° 103/2022 : Fournitures et impressions de supports PLV– TECHPRINT**

Acceptation des propositions de TECHPRINT, sise 780 avenue de St Roman, ZI du Haut Carei à Menton (06500), pour la fourniture et l'impression de supports PLV de 20 oriflammes logotés, 4 supports de comptoir et la pose d'une tapisserie murale, pour un montant total de 7 162,72 € HT.

**N° 104/2022 : Achats d'espaces dédiés à la reconstruction des communes de la Roya post tempête Alex- Radio VALLÉE et Radio ÉMOTION**

Acceptation des propositions de :

- RADIO VALLÉE, sise 1 Place Colonel Baldoni à Belvédère (06450) pour la création et la diffusion de 32 capsules-interviews hebdomadaires de 2 à 3 min, diffusées 4 fois par semaine, le mardi et le jeudi à 6h50/7h20/17h50/18h50 avec un podcast sur les réseaux sociaux, un message de sponsoring en intro et extro de chaque capsule et un teaser de 15 secondes en annonce, pour un montant total de 7 200 € HT (non assujetti à la TVA).

- RADIO ÉMOTION, sise 15 Bd Victor Hugo à Nice (06000) pour la création et la diffusion d'une chronique hebdomadaire d'1 min sur 12 mois, diffusée le jeudi et vendredi entre 6h/9h et 16h/20h ; d'un message de sponsoring de 10 sec des infos locales à raison de 12 passages par jour du lundi au vendredi entre 6h/13h et 17h/19h ; de 3 interviews à convenir sur l'année, pour un montant total de 12 600 € HT.

**N° 105/2022 : Organisation de la campagne d'action estivale, période de juillet à septembre 2022 - Sollicitation de prestations de services et de partenariats – Acceptation devis.**

Acceptation des offres suivantes pour un montant global de 12 986 € TTC :

- La Balade en mer mentonnaise, sise 1771 route d'Aspremont, 06690 TOURRETTE LEVENS afin d'assurer 2 sorties en mer à bord de l'Etoile de Menton (35 pers) d'environ 2h30 chacune dans le but de promouvoir le patrimoine naturel de la Riviera, pour un montant total de 2 800€ TTC.
- L'Institut Océanographique de Monaco, sise Avenue Saint-Martin, 98000 MONACO, pour assurer les 2 sessions d'ateliers pédagogiques à bord du navire l'Etoile de Menton, pour un montant total de 790€ TTC.
- Le Centre de Découverte Mer et Montagne, sise Base de l'Aigle Nautique, 06300 NICE, afin d'assurer 3 sessions de la *Campagne Ecogeste* pour promouvoir les gestes pratiques et écologiques auprès des plaisanciers, animer 2 visites guidées naturalistes pour faire connaître la faune et la flore locale, ainsi que le site marin protégé « Cap Martin » et promouvoir 4 stands itinérants sur la

*Campagne Bibliomer* pour éduquer et informer de manière ludique, pour un montant total de 6 660€ TTC (structure non assujettie à la TVA).

- La société Travaux Sous-Marin Azur (TSMA), sise 124 avenue du Général Leclerc, 06700 SAINT LAURENT DU VAR, pour assurer les 6 randonnées subaquatiques d'environ 1H30 chacune, et faire découvrir la biodiversité marine de l'aire marine protégée « Cap Martin », pour un montant total de 2 736€ TTC,

**N° 106/2022 : Formation obligatoire « Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux » (AIPR)**

Un marché pour des formations AIPR est conclu avec l'Institut de Formation Technique et de Sécurité – 16 boulevard des Jardiniers – 06200 Nice. Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché est arrêté à la somme de 560,00 € TTC.

**N° 107/2022 : Travaux d'installation d'un surpresseur à la source de la Sambora à Sospel pour alimenter le réservoir du Fontanin sur la commune de Castillon.**

Acceptation de l'offre de l'entreprise VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX sise 17 rte de SOSPEL 06500 MENTON, pour l'installation d'un surpresseur à la source de la SAMBORA à SOSPEL, pour un montant de 39 700,00 euros HT.

**N° 108/2022 : Annule et remplace décision 86/2022 Maintenance d'un progiciel de gestions du courrier et de parapeur électronique.**

Acceptation de la proposition de MAARCH, sise 11 bd du Sud-Est – 92000 NANTERRE, pour la souscription d'un contrat annuel d'un montant de 4 100,00 € HT ainsi que le devis D22100 d'un montant de 12 620,00 € HT représentant la mise en route du progiciel (non récurrent).

**N° 109/2022 : Location d'un bus afin de pouvoir transporter 48 volontaires dans la vallée de la Roya le samedi 18 juin 2022 pour réaliser un nettoyage de la Roya à la suite de la tempête Alex.**

Acceptation de la proposition tarifaire de la société Autocars Cianciulli située 3 rue Amiral Courbet 06500 Menton, pour un montant total de 450,00 € TTC pour la matinée du samedi 18 juin 2022.

**N° 110/2022 : Tri à la source des biodéchets : subvention**

Autorisons Monsieur le Président à signer les demandes de subventions pour bénéficier des subventions de l'ADEME et de la Région Sud ainsi que toutes les pièces afférentes.

**N° 111/2022 : Convention de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé sur le chantier de réhabilitation des stations d'épuration de Fontan et Saorge suite à la Tempête Alex.**

Acceptation de l'offre de la société QUALICONSLT sise 8 Avenue Félix Faure 06000 NICE, pour la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé lors de la réhabilitation des STEP de Fontan et Saorge, pour un montant de 5 700 euros HT.

**N° 112/2022 : Etude géotechnique G2PRO et G4 dans le cadre du chantier de réhabilitation de la station d'épuration de Saorge suite à la Tempête Alex.**

Acceptation de l'offre de la société GEOLITHE sise 613 Avenue de Grasse 06370 MOUANS SARTOUX, pour l'étude géotechnique G2PRO et G4 lors de la réhabilitation de la STEP de Saorge, pour un montant de 9 195 euros HT.

**N° 113/2022 : Avis juridique en droit italien concernant la proposition d'accord de restructuration de la dette d'AIGA à Veolia, exploitant du champ captant situé à Vintimille pour le compte de la CARF, conformément à l'article 182 bis LF et la proposition d'accord de restructuration de la dette de RIVIERACQUA à Veolia conformément à l'article 182 bis LF**

Attribution de l'assistance professionnelle pour la rédaction d'un avis juridique en droit italien concernant la proposition d'accord de restructuration de la dette d'AIGA à Veolia, exploitant du champ captant situé à Vintimille pour le compte de la CARF, conformément à l'article 182 bis LF et la proposition d'accord de restructuration de la dette de RIVIERACQUA à Veolia conformément à l'article 182 bis LF, au Cabinet Deberti Jacchia basé à Milan, rue S. Paolo, 7 – Code Postal 20121 Italie et spécialisé parmi les autres en matière d'insolvabilité.

**N° 114/2022 : Organisation de la 3<sup>e</sup> édition des Journées de la Mer du 26 au 28 août 2022 - Sollicitation de prestations de services et de partenariats – Acceptation devis.**

Acceptation des offres suivantes pour un montant de 12 953 € TTC :

- L'association Live Together, sise 9 rue des Oliviers, 98000 Monaco, pour la mise à disposition du documentaire « Souffles de Vie » pour une projection unique, pour un montant total de 800 € TTC,
- L'association SOS Grand Bleu, sise Quai du vieux port, 06230 Saint Jean Cap Ferrat, afin d'assurer deux sorties en mer, à raison d'une sortie par jour, à bord du Santo Sospir (20 pers.) pour partir à la découverte du patrimoine marin du sanctuaire Pelagos. La prestation comprend aussi la mise en place d'un stand de sensibilisation sur Pelagos, pour un montant total de 3 100 € TTC,
- La Balade en mer mentonnaise, sise 1771 route d'Aspremont, 06690 TOURRETTE LEVENS afin d'assurer quatre sorties en mer, à raison de deux sorties par jour, à bord du brigantin (11 pers.) d'environ 2h30 chacune dans le but de promouvoir le patrimoine naturel de la Communauté de la Riviera Française, pour un montant total de 1 920 € TTC,
- Le Centre de Découverte Mer et Montagne, sise Base de l'Aigle Nautique, 50 Boulevard Franck Pilatte, 06300 NICE, pour concevoir ses propres produits éco responsable et respectueux de l'environnement, pour un montant total de 505 € TTC,
- Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Iles de Lérins et Pays d'Azur, sise 5, rue de Mimont - 06400 CANNES, pour l'animation du stand biodiversité & Posidonie, pour un montant total de 1 000 € TTC,
- L'association Tout sur ma Mer, sise 17ter impasse Pignotte, 84000 Avignon, pour l'intervention de trois éco aventurières au travers de récits d'aventures et le départ du Projet Azur 2022, pour un montant total de 1 500 € TTC,
- Les Petits Débrouillards PACA, sise 38 avenue Frédéric Joliot Curie Technopole Chateau Gombert- Maison du développement industriel, 13452 Marseille Cedex 13, pour assurer deux journées d'animation sur le développement durable par l'intervention du Camion Science Tour, pour un montant total de 2 240 € TTC,
- Pauline Layre, sise 133 avenue sainte marguerite - Banana Studio - Résidence sainte marguerite - 06000 Nice, pour une prestation maquillage sur le thème de la mer et la nature pour les enfants, pour un montant total de 1 100 € TTC,
- Sinem Bostanci, sise 357 Boulevard Pierre Delmas, Les terrasses d'Antibes bât LI2, 06600 ANTIBES, par l'animation d'un atelier illustrations sur le thème de la mer, initiation aux arts graphiques à destination des enfants et adolescents, pour un montant total de 788 € TTC,

**N° 115/2022 : Promotion de la lutte contre le gaspillage alimentaire : illustration de boîtes à pizza**  
Est retenue « Juliette BILLY » pour la création d'un visuel destiné à promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire pour un montant de 400€ (TVA non applicable, article 293B du Code Général des Impôts).

**N° 116/2022 : Participation à la Fête Transfrontalière au Col de Tende organisée le 10 septembre 2022 dans le cadre du PITER ALPIMED – Acceptation devis MARTINI NOLEGGI.**

Acceptation de l'offre de Martini Noleggi, sise Via Basse di Chiusano 22 – 12100 CUNEO, relative à la mise à disposition de 2 navettes 8 places sur 2 rotations pour un montant total de 1000 € TTC.

**N° 117/2022 : Participation à la Fête Transfrontalière au Col de Tende organisée le 10 septembre 2022 dans le cadre du PITER ALPIMED – Acceptation devis TRANSPORTS COLLUCCINI.**

Acceptation de l'offre de la SAS TRANSPORTS COLLUCCINI, sise Route de Moulinet 06380 SOSPEL, relative à la mise à disposition d'une navette 8 places sur 2 rotations pour un montant total de 650 € TTC.

Accuse de réception en préfecture  
006-240600551-20221011-220-2022-DE  
Date de télétransmission : 24/10/2022  
Date de réception préfecture : 24/10/2022

**N° 118/2022 : Participation à la Fête Transfrontalière au Col de Tende organisée le 10 septembre 2022 dans le cadre du PITER ALPIMED – Acceptation devis AUTOCARS CIANCIULLI.**

Acceptation de l'offre de AUTOCARS CIANCIULLI, sise 3 rue Amiral Courbet 06500 MENTON, relative à la mise à disposition d'une navette 8 places pour un montant total de 858 € TTC.

**N° 119/2022 : Fourniture et impression de panneaux d'entrée de territoire – RN7**

Acceptation des propositions de RN7, sise 158 ancien chemin de Campane à Mougins (06250) pour la fourniture et l'impression de 50 panneaux d'entrée de territoire d'un montant total de 6 480€ HT.

**N° 120/2022 : Réalisation d'un diagnostic en matière d'archivage – Décision rectificative, annule et remplace la décision n°50-2022**

Acceptation du devis du CDG 06, sis 33 avenue Henri Lantelme CS 70169 06705 Saint Laurent du Var, relatif à la réalisation d'un diagnostic en matière d'archivage, pour un montant prévisionnel de 1 200.00 euros.

**N° 121/2022 : Marché 2022/01 : Etude préalable aux stations de locations de vélos à assistance électrique sur voie publique - Attribution**

Attribution du marché relatif à l'étude préalable aux stations de locations de vélos à assistance électrique sur voie publique, à la société INDDIGO SAS, sise 11 rue Montgrand 13006 MARSEILLE, selon les pièces financières et techniques du marché.

**N° 122/2022 : Marché 2022/02 : Déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge sur le territoire de la CARF - Attribution**

Attribution du marché relatif au déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge sur le territoire de la CARF, au GROUPEMENT SMEG DEVELOPPEMENT (mandataire)/ EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – INFRA MEDITERRANEE / SMBTP, sis 10 avenue de Fontvieille 98000 MONACO, selon les pièces financières et techniques du marché.

**N° 123/2022 : Marché 2022/08 : Réalisation de diagnostics et prélèvements avant démolition ou travaux dans les communes sinistrées par la tempête ALEX - Attribution**

Attribution du marché relatif à la réalisation de diagnostics et prélèvements avant démolition ou travaux dans les communes sinistrées par la tempête ALEX, à la société AED GROUPE, sise 4 avenue Graham Bell 33700 MERIGNAC, selon les pièces financières et techniques du marché.

**N° 124/2022 : Marché 2022/09 : Travaux de confortement, désamiantage et déconstruction de biens sinistrés dans la vallée de La Roya à la suite de la tempête ALEX - Attribution**

Attribution du marché relatif aux travaux de confortement, désamiantage et déconstruction de biens sinistrés dans la vallée de La Roya à la suite de la tempête ALEX, à la société LA NOUVELLE SIROLAISE, sise BP 492 ZI Carros le Broc 17<sup>ème</sup> rue/ 5<sup>ème</sup> avenue 06515 CARROS, selon les pièces financières et techniques du marché.

**N° 125/2022 : Marché 2022/10 : Réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre (gestion et suivi des opérations de démolition des biens) - Attribution**

Attribution du marché relatif à la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre (gestion et suivi des opérations de démolition des biens), à la société ICTP - ICE PISSARELLO, sise 254 corniche Fahnestock 06700 SAINT LAURENT DU VAR, selon les pièces financières et techniques du marché.

**N° 126/2022 : Marché 2022/14 : Renouvellement des bornes de point de collecte de proximité – Attribution**

Attribution du marché relatif au renouvellement des bornes de point de collecte de proximité, à la société SULO France SAS, sise Bâtiment B 3 rue Garibaldi CS 20006 69800 LYON, selon les pièces financières et techniques du marché.

Accuse de réception en préfecture  
006240690551-20221014-229-2022-D-  
Date de télétransmission : 24/10/2022  
Date de réception préfecture : 24/10/2022

**N° 127/2022 : Marché 2022/16 : Renouvellement multi-réseaux de la rue Pietra Scritta à Menton – Phase 3 : de la rue Harpignies à l'Allée de Namur – Attribution Lot 1 : réseaux**

Attribution du marché relatif au renouvellement multi-réseaux de la rue Pietra Scritta à Menton – Phase 3 : de la rue Harpignies à l'Allée de Namur, pour le lot 1 : réseaux, à la société SMBTP, sise 92 Val du Careï 06500 MENTON, selon les pièces financières et techniques du marché.

**N° 128/2022 : Marché 2022/16 : Renouvellement multi-réseaux de la rue Pietra Scritta à Menton – Phase 3 : de la rue Harpignies à l'Allée de Namur – Attribution Lot 2 : voirie**

Attribution du marché relatif au renouvellement multi-réseaux de la rue Pietra Scritta à Menton – Phase 3 : de la rue Harpignies à l'Allée de Namur, pour le lot 2 : voirie, à la société NARDELLI, sise Plan de Rimont 06240 DRAP, selon les pièces financières et techniques du marché.

**N° 129/2022 : Marché 2022/16 : Renouvellement multi-réseaux de la rue Pietra Scritta à Menton – Phase 3 : de la rue Harpignies à l'Allée de Namur – Déclaration d'infructuosité Lot 3 : éclairage public**

Déclaration d'infructuosité du marché relatif au renouvellement multi-réseaux de la rue Pietra Scritta à Menton – Phase 3 : de la rue Harpignies à l'Allée de Namur, pour le lot 3 : éclairage public, les offres proposées n'étant pas conformes aux besoins décrits dans le cahier des charges du pouvoir adjudicateur.

**N° 130/2022 : Acquisition d'un véhicule utilitaire pour le service Eaux Pluviales, secteur littoral.**

Acceptation de l'offre du concessionnaire RENAULT RETAIL GROUP sis 104 promenade de la Plage – 06800 CAGNES SUR MER, pour l'achat d'un véhicule utilitaire Kangoo Van, Grand Confort – Blue DCI 95, pour un montant de 20 100,93 euros HT.

**N° 131/2022 : Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs, travaux de réhabilitation des réseaux secs, humides et aménagement de la voirie Avenue Jean Jaurès et Avenue Louis Laurens sur la commune de Roquebrune-Cap-Martin.**

Acceptation de l'offre de la société DEKRA sise rue de la Vallée Verte – 13367 Marseille, pour la réalisation d'une mission de coordination SPS de 2<sup>ème</sup> catégorie, pour un montant de 9 605,00 euros HT.

**N° 132/2022 : Complément organisation de la 3<sup>e</sup> édition des Journées de la Mer du 26 au 28 août 2022 - Sollicitation de prestations de services et de partenariats – Acceptation devis.**

Acceptation des offres suivantes pour un montant de 1 361,40 € TTC :

- AM Fishing, sise 13 rue Capodanna, 06500 MENTON, pour l'animation d'un atelier pêche durable et responsable en mer, pour un montant total de 125 € TTC,
- L'association Stand Up For The Planet, sise 710 route des Ciappes de Castellar, 06500 MENTON, pour assurer la tenue de stand samedi 27 août de 16h à 20h et dimanche 28 août de 9h à 13h et de 16h à 20h, pour un montant total de 250 € TTC,
- La structure OgrafX, sise 262 av des Mimosas, 06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN afin de concevoir et imprimer des vêtements, soit 100 t-shirts, comprenant le marquage des Journées de la Mer et de la CARF pour identifier le personnel et prestataires lors de l'événement, pour un montant total de 986,40 € TTC,

**N° 133/2022 : Participation à la Fête Transfrontalière au Col de Tende organisée le 10 septembre 2022 dans le cadre du PITER ALPIMED – Acceptation devis KEOLIS.**

Acceptation de l'offre de KEOLIS Menton Riviera, sise Gare Routière 6 Av de Sospel 06500 Menton, relative à la mise à disposition d'une navette 8 places sur 2 rotations pour un montant total de 572 € TTC.

Le Conseil Communautaire

Prend Acte

Le secrétaire de séance

Sébastien OLHARAN

Pour extrait de la délibération n° 20221011-220-2022-DE  
Date de télétransmission : 24/10/2022  
Date de réception préfecture : 24/10/2022

Le Président,  
Yves JUHEL